

L'Europe positive

C'est à la même période qu'ont été décidées l'extension du réseau TGV en France et la réalisation de Rail 2000 en Suisse. Or le TGV roule déjà sur ses nouveaux tronçons alors que, chez nous, pas un mètre de ligne supplémentaire n'a encore été réalisé.

Cette situation résume bien l'évolution de notre système politique caractérisé par la lourdeur du processus de décision, non seulement au niveau parlementaire, mais aussi lors de la mise en œuvre qui se heurte à un nombre grandissant d'obstacles. Dans la réalisation de projets d'infrastructure, ce sont moins les difficultés techniques que politiques qui sont source de retards: le juridisme croissant de la procédure, les nouveaux instruments de participation, les études d'impact sur l'environnement, la qualité pour agir accordée aux particuliers et à de nombreuses associations, sans parler du Tribunal fédéral de plus en plus appelé à donner le dernier mot. Les changements de valeurs qui affectent notre société expliquent, en partie du moins, cette situation nouvelle. Il y a le fameux «repli sur soi» qui fait que de nombreuses personnes ne sont plus guère disposées à réfléchir dans le sens de l'intérêt collectif, phénomène qui s'observe aussi chez les magistrats. Impossible d'imaginer qu'il y a une vingtaine d'années un conseiller fédéral aurait «soigné» son image en roulant à 145 km/h sur l'autoroute comme l'a fait récemment M. Delamuraz. Il y a aussi la percée du mouvement et de la pensée écologiques. Or, plus au niveau de la mise en œuvre qu'à celui de la décision, les associations écologistes ont les moyens de faire prendre en compte les intérêts qu'elles défendent, souvent en provoquant le réexamen d'un projet officiel; le cas de Rail 2000 est exemplaire. Mais la faute incombe d'abord au parlement: il n'a pas jugé utile de calculer le prix d'un projet qui, évitant les nuisances créées le long des nouveaux tronçons, aurait été acceptable pour la population des régions concernées.

Le moyen d'accélérer la réalisation de projets consisterait donc à prendre en compte leurs effets sur l'environne-

ment dès le stade de la planification et des premières études. Nous avons l'habitude des compromis. Aux intérêts traditionnels conciliés devraient dès le départ s'ajouter de nouveaux facteurs. Cependant, avec l'augmentation du nombre de groupes d'intérêt, le dénominateur commun du compromis devient forcément plus petit. Par conséquent, plus petites deviennent les dimensions et les perspectives de ce qui semble réalisable. Encore une fois Rail 2000: dans la décennie passée, et sur l'intervention de nombreux groupes de pression, on l'a ramené d'une dimension nationale (construction d'une ligne à grande vitesse entre Genève et Saint-Gall) à une amélioration des prestations régionales, alors que les pays voisins préparaient un réseau européen à grande vitesse. Dans le «pluralisme réel» de la Suisse, on passe de l'échelle nationale à la région et de la région aux communes qui se battent entre elles dans un égoïsme collectif au niveau le plus bas.

Reconnaissons que la prolongation des délais et la révision à la baisse de nombreux projets politiques ont eu des effets salutaires par le passé. Mais il faut avouer aussi que ces deux tendances vont à l'encontre des exigences de la politique des années nonante. Car si le degré de participation de la Suisse à l'Europe communautaire est encore en discussion, il n'y a pas l'ombre d'un doute que notre pays sera contraint de décider beaucoup plus vite, de penser et d'agir dans des perspectives beaucoup plus larges que celles de ces derniers temps.

Est-ce la quadrature du cercle? Certainement pas si les exigences de l'heure européenne sont définies non pas comme un danger, mais comme une chance. La pression de l'extérieur a déjà une fois dans notre histoire été un facteur décisif pour notre pays: elle nous a permis de surmonter la crise économique et politique des années trente. Il faut saisir le dynamisme européen, la pression de l'extérieur, en tant que chance de surmonter le blocage de notre politique, qui est à la fois institutionnel et mental.

L'amour à 15 ans

Dans *24 Heures* du 4 janvier, le journal des familles, je lis un très bel article publié sous les auspices de Pro Juventute et de l'organisme *Jeunesse-Parents-Conseils*:

«Anick a 15 ans. Son professeur l'a surpris en train de faire l'amour avec le garçon qu'elle aime. Chantage: il la menace de tout raconter à sa famille si elle ne répond pas à ses avances.» Etc.

Texte absolument remarquable, et qui permet d'intéressantes déductions:

1. Qu'il est normal de faire l'amour à 15 ans avec le garçon qu'on aime (et comment savoir si on aime? par simple inspection des essences, selon la méthode de Spinoza...): «*Tout le monde sait qu'on ne peut interdire l'amour lorsqu'il est libre et joyeux, entre deux partenaires consentants* — le français est incertain, mais la pensée incontestable.

2. Qu'il est normal de faire l'amour n'importe où, par exemple en un lieu où l'on peut être surpris par un professeur (ou par un pasteur, ou par un juge, ou par un dentiste, etc).

3. Qu'il n'est pas rare qu'un professeur fasse chanter une élève pour coucher avec elle — l'auteur, Dame Gerda F., espère qu'Anick lira sa réponse et que d'autres adolescents profiteront de ce courrier. «*Car de tels appels au secours ne sont pas rares*».

Quelques points, malheureusement, ne sont pas clairs: à vues humaines, le garçon lui aussi a dû être surpris... Qu'est-il devenu dans la suite de l'histoire? Comment se fait-il qu'Anick ne se soit pas confiée à lui «pour un appel de la dernière chance» plutôt qu'à *Jeunesse-Parents-Conseils*? Au fait, quel âge avait-il? 15, 20 ou 25 ans?

Par ailleurs, sur un point je diffère de Dame Gerda F., qui conseille à Anick de ne pas dénoncer son professeur, car ce serait faire preuve de *fascisme*! Selon moi, ce serait plutôt du *stalinisme*, ou l'expression d'une mentalité petite-bourgeoise judéo-trotskiste! Remarquez: j'ai pu constater que les psychologues-pédagogues zurichois sont aussi *in* que les nôtres. Dernièrement, un questionnaire a été remis aux élèves d'une école du canton, avec entre autres la question: *Est-ce que tu te masturbes?* La petite Setti, 12 ans, a répondu que oui — étant donné que masturbation se dit en

allemand *Selbstbefriedigung* (auto-satisfaction), et qu'elle a cru qu'on lui demandait si elle était satisfaite. Et elle est contente de vivre! Elle aime son papa et sa maman, et son petit frère, et Hector, le chien... Ceci n'en est pas moins fâcheux, puisque cela risque de fausser la statistique, et partant les conclusions que les *Herr-Frau Doktor* en tireront.

Mais revenons aux *Troubles Fêtes* de François Debluë!

Comme dans le cas de Cherpillod, au-delà de ce qui est dit, un certain *ton* inconfondable, une certaine manière de dire les choses, un certain style.

Je vous le disais: j'avais été frappé par un détail, les nombreuses répétitions: «*Ne dramatisons pas...*», «*Kneph a été parfait*», «*New York (ou Tachkent), ce sera pour une autre fois...*» Or, dans cet

admirable poème qui s'intitule *Judith et Holopherne** proposant une Judith qui se sacrifie pour son peuple, parce qu'elle n'a plus rien à perdre — celui qu'elle aimait est mort — les mêmes répétitions, mais produisant un effet tout différent: «*Seule tu as marché seule/ tu t'es avancée ta servante à tes côtés*». Ou bien: «*Judith/ plus seule que la solitude/ tu le sais/ plus triste que la tristesse/ tu le sais...*»

En effet de *lamento*, de chant funèbre, à la manière, je crois, des Anciens, Grecs ou Egyptiens ou Hébreux, d'une grande beauté pathétique, d'une grande beauté lyrique — alors que dans *Troubles Fêtes*, il y a *eironeia*, ironie, au sens grec d'interrogation — ce qui est conforme à la tonalité annoncée dès le titre!

Mais quel rapport, me dira-t-on, avec les textes que vous citez au début de cet article? Hélas, eux aussi ont leur ton, à nul autre semblable, et c'est celui de l'ineptie. ■

*Editions Empreintes, 1989

CONFÉRENCE

Recherches de couleurs et recherches féministes

De temps en temps (mettons, tous les trois mois), le *Journal de Morges* tombe dans ma boîte aux lettres de Saint-Sulpice. Grâce à lui, j'ai appris que Pietro Sarto donnait une conférence au musée Alexis Forel (dont il est par ailleurs le président) à Morges, sur «la technique de l'aquatinte et la recherche de la couleur».

Non seulement je trouve l'œuvre de Sarto très belle, mais j'apprécie aussi beaucoup ses talents de conférencier, la clarté de ses exposés, et l'enthousiasme qui les sous-tend. J'en avais déjà parlé aux lecteurs de DP à l'occasion d'un cycle de conférences données à Vevey, il y a exactement trois ans de cela (DP du 29.1.87).

Dans la belle salle du deuxième étage du musée Forel, sous les profonds caissons de bois sombre de son plafond, devant sa grande cheminée Renaissance, Pietro Sarto est tout surpris, heureux et un brin décontenancé de voir soudain son auditoire proprement décuplé! Le *Journal*

de Morges y est certainement pour quelque chose, la renommée de l'artiste pour beaucoup.

Voici ce que Sarto m'a appris. L'aquatinte est une technique relativement tardive (fin du XVIII^e). Elle vise à donner l'illusion de l'aquarelle, à produire des surfaces par la multiplicité de *points*, et non pas par l'addition de *traits*, comme dans l'eau-forte. Comment obtient-on ces surfaces structurées, «tricotées», selon la jolie expression de Sarto? On place la plaque de cuivre dans une «boîte à grains»; ces grains sont de colophane moulue. On secoue cette colophane de manière à former un nuage qui se dépose lentement et uniformément sur la plaque. On chauffe alors cette dernière, la colophane fond et se colle au cuivre. Il n'y a plus qu'à «graver» au pinceau chargé d'acide. L'acide grave entre les grains, plus ou moins profondément. On est dans l'ordre du micron, mais «à la binoculaire, un micron, c'est un éléphant!» Le dessin obtenu aura

tous les aspects de l'aquarelle, une fois les couleurs posées.

Laissez-les dans les livres !

Ces couleurs sont fondamentalement au nombre de trois: rouge, bleu, jaune. Mélangées, elles donnent toutes les teintes de l'arc-en-ciel. Quant aux encres, elles se présentent sous la forme d'une pâte très dure, que l'on ramollit à la chaleur. C'est un conglomérat d'huiles cuites, dont on a brûlé les graisses, afin que l'encre ainsi obtenue ne tache pas et qu'elle reste transparente. On la mélange alors avec des résines et on la broie avec les couleurs. Cette pâte a une viscosité telle qu'elle «démoule» complètement sous la pression, au moment du tirage — idéalement tout au moins! Pour finir, Pietro Sarto lance un avertissement aux amateurs: l'ennemi numéro un de la gravure en couleurs, c'est le soleil. Aucune couleur ne lui résiste vraiment. «*Évitez d'accrocher vos gravures au mur, à moins de leur trouver un endroit très abrité. Mieux: laissez-les dans un livre! Elles y seront parfaitement à l'abri. De plus, c'est leur vraie place: la gravure vient du livre et y retourne; elle est du domaine du lisible et sa place idéale est dans la bibliothèque. Dès qu'on encadre une estampe, on perd quelque chose de sa lisibilité. Mais, ajoute Sarto, ce que je dis là ne concerne pas le noir et blanc. Un Rembrandt sur papier de lin et au noir de fumée doit parfaitement tenir le coup! Je n'ai jamais vu un noir de fumée pâlir.*» D'où le ridicule de certaines expositions d'estampes, qui condamnent le visiteur à une pénombre qui ne permet plus de rien distinguer. Le soupçon vient alors que ce que l'on veut protéger là, ce ne sont peut-être pas des originaux, mais des «contre-types» qui, eux, ne résistent pas à la lumière...

Mêle suggestion

Là-dessus, un auditeur suggère finement: «*Mais nos compagnes, ne sont-elles pas plus belles dans la pénombre?*» A quoi sa jeune voisine riposte: «*Peut-être, mais ce ne sont pas des contre-types!*» Ô génie de la répartition, tu ne m'as jamais visitée, hélas! Cet exemple de machisme mou me servira de transition pour passer à l'exposé

que Françoise Collin a présenté dans le cadre du Cours général public de l'Université de Lausanne, dont l'intitulé global est Féminin-Masculin. Françoise Collin est une philosophe qui enseigne à Bruxelles et à Paris et qui a fondé, en 1973, les Cahiers du GRIF (Groupe de recherches féministes).

Après avoir indiqué les deux axes de son exposé: les recherches féministes d'abord, les féministes dans la recherche ensuite, la conférencière a, en préambule, souligné qu'un des problèmes fondamentaux était celui du rapport des femmes à l'institution universitaire, à laquelle elles n'ont accédé que tardivement. Cet accès difficile, cette laborieuse reconnaissance une fois obtenus, les femmes ne risquent-elles pas de perdre toute distance critique? Face à l'institution, dont la puissance est redoutable, surtout quand on y entre au «compte-gouttes», ne risquent-elles pas d'éteindre l'acuité de leur regard? Puis F. Collin trace un rapide historique des recherches féministes. D'abord centrées sur l'action, elles se sont attachées à rendre les femmes visibles, à leur donner la parole et à parler d'elles. Ensuite, il s'est agi de situer les nœuds où s'articulent, les lieux où s'élaborent les stratégies d'assujettissement des femmes. Ces lieux, ces nœuds, sont nombreux: le travail, la carrière, le salaire; le corps, la maternité, la sexualité; la création; le langage. A ce stade toute femme était compétente pour mener une réflexion fortement articulée sur l'action, et nourrie de l'expérience vécue.

De l'action «sauvage» à la discipline intellectuelle

Ensuite, les recherches féministes se sont orientées vers le savoir, et ont donné naissance aux «études féministes» (women studies). On a affaire là à une discipline intellectuelle, en rupture avec l'action et la réflexion «sauvage». Elle n'est plus centrée sur l'objet-femmes, mais sur le rapport avec les hommes, rapport de pouvoir et de domination. Les études féministes se définissent aujourd'hui par leur grille de lecture théorique, outil d'approche du réel ou du texte (en littérature, par exemple), qui fait surgir des composantes (du réel ou du texte) que d'autres lectures ne font pas apparaître. A propos des féministes dans la recherche, Françoise Collin souligne qu'elles

sont tout aussi intéressées par le monde et qu'elles mènent toutes sortes de recherches hors du féminisme. Elles sont alors libres à priori de la grille de lecture définie plus haut. Cependant, quelque chose se joue, en rapport avec leur féminisme, et leur permet de faire surgir des strates qui n'auraient pas été mises au jour sans elles.

En conclusion, la conférencière insiste sur le fait qu'il ne faut pas enfermer les femmes dans les «women studies», mais leur permettre d'être présentes dans tous les domaines du savoir et de l'action. Il faut réintroduire le féminisme dans la totalité de la vie.

Catherine Dubuis

Prochaines conférences:

7 février: *Singulier, pluriel: Règles sociales d'accord entre féminin et masculin*, par M. François de Singly (Université de Rennes 2, France).

14 février: *L'éloquence réduite au silence: comment les femmes sont évacuées de la communication*, par M^{me} Edith Slembeck (Université de Lausanne), membre du Groupe Femmes et Université.

21 février: Table ronde: *L'Université est aussi l'affaire des femmes*. Avec: M^{mes} Yvette Jaggi, Silvia Ricci Lempen (animatrice), Claire Rubattel Masnata, Brigitte Studer, Martine Chaponnière et M. Alexander Bergmann.

Le cours est gratuit et ouvert à toutes et à tous. Toutes les conférences ont lieu à l'aula du Palais de Rumine, à Lausanne, à 18.15 heures.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Wolf Linder (wl)

Victor Ruffly (vr)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: JeanLouis Cornuz

Catherine Dubuis

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 **Télex:** 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021/312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Du Ministère au domaine public

Le premier citoyen du pays — le président du Conseil national — possède aussi sa fiche au Ministère public de la Confédération. Sa fonction lui a permis de la consulter en toute tranquillité. Victor Ruffy nous en livre le texte complet (en italique) ainsi que ses commentaires.

Le 10 janvier, je me suis rendu au Ministère public de la Confédération pour consulter ma fiche. Après un court instant d'attente, un fonctionnaire vint me chercher pour me conduire dans un bureau du septième étage. Pour y accéder nous avons dû franchir une chicane du type porte-tambour à système électronique. «*Vous voyez qu'on est bien protégé*», me dit mon guide. Nous primes place dans une petite salle où dominait le gris clair.

Quel que soit le contenu de ma fiche, j'avais décidé de maîtriser mes réactions. Ni colère, ni pitié. Finalement l'homme que j'avais en face de moi n'était peut-être qu'un exécutant. Mobiliser ma curiosité et au besoin demander un éclaircissement, telle était la consigne que je m'étais donné.

M'ayant laissé ôter mon manteau que je mis sur une table, le fonctionnaire s'absenta deux minutes et revient avec ma fiche. Elle est de format A5, les côtés les plus longs à l'horizontale. Elle me frappa d'emblée par sa brièveté. Une chose parmi d'autres me préoccupait spécialement: quand tout cela avait commencé et pour quel motif ?

La fiche était précédée des indications d'usage habituelles: nom, prénom, date et lieu de naissance, prénom du père, nom de jeune fille de la mère et de la femme. Ces deux derniers noms ne sont pas correctement écrits. Ils sont même estropiés. Disons à la décharge de l'officiant d'alors qu'ils ont quelque chose d'exotique. De cette première constatation, il se dégage que la mise en œuvre n'est pas impeccable.

Suit alors la première annotation, séparée des indications précédentes par un trait tiré horizontal.

Mai 68 avant l'heure

24.7.62 *Sûreté Vaud. Tätigkeit des Mouvement démocratique des étudiants*

à Lausanne. *R. ist neues Mitglied. R. betreut «Art et Culture» bei der AGE (Association des étudiants) und seit 26.6.62 die sozialen Belange der AGE-CITE. R. war bisher polit. unbekannt.*

En fait, je n'ai jamais fait partie du Mouvement démocratique des étudiants, ce qui ne m'empêchait pas d'entretenir de bonnes relations avec plusieurs de ses responsables. C'est donc une information erronée, ce qui montre bien l'utilité de pouvoir accéder à sa fiche pour en corriger les erreurs. En revanche, j'étais bien membre du Comité de l'AGE sous deux présidents différents; l'un est aujourd'hui haut-fonctionnaire dans l'administration vaudoise et l'autre se trouve à la direction du Comptoir suisse.

Aux affaires culturelles, j'ai cru bon d'organiser une conférence donnée par M. le Professeur Jean Starobinski de Genève, ainsi qu'un concert d'une de nos grandes pianistes romandes récemment disparue, Denise Bidal.

Au département des affaires sociales, je me suis occupé plus spécialement des problèmes d'assurance, de logements pour étudiants et de foyers-restaurants universitaires. Il faut avouer qu'au début des années soixante, l'Université, par absence de conception globale et insuffisance chronique des ressources courait le risque d'être complètement dépassée. Nous nous sommes donc mobilisés en 1963, pressés par les circonstances. Publication d'un mémoire accompagné d'un train de motions devant contribuer au développement de l'Université, cortège dans les rues de Lausanne réunissant plus de 1000 étudiants et assemblée de plus de 400 étudiants au Comptoir suisse sous la présidence de M. Antoine Hoefli (déjà). Les travaux furent d'une qualité satisfaisante comme l'attestent les documents et les bandes enregistrées.

Il est difficile d'évaluer bien sûr après

coup les effets d'une telle action. Des indices précis nous font croire, aujourd'hui encore, que l'implication du monde étudiant dans un processus politique qui les concernait directement et qui relevait de l'exercice de la démocratie ne fut pas sans résonances.

10.2.64. *v. do: R. ist Mitarbeiter des Bulletins «Contacts»*

Je ne me souviens pas des articles que j'ai pu une fois ou l'autre écrire pour cette revue dont le rédacteur, A. Buenzod, devint professeur à l'Université.

Soviet connection

11.1.89. *R. besucht zusammen mit Schubarth Musa 44 Lausanne am 13.1.89 um ca 16.00h. den (un nom est masqué) UdSSR. Botschaft Bern.*

De février 64 à janvier 89, ma fiche est muette comme si j'avais durant cette période soit disparu de la circulation soit tout à coup agi en parfaite conformité avec «l'ordre public».

On peut par exemple en conclure que *Domaine public*, à l'opposé de *Contacts*, est admis comme organe d'opposition critique. L'absence d'annotations sur le parrainage des requérants d'asile a quelque chose de surprenant si l'on se réfère à la nature des deux premières mentions.

Dans de telles circonstances, l'intérêt retrouvé pour mes agissements en 1989 à l'occasion d'une visite à l'ambassade d'Union soviétique étonne un peu. Je m'y suis rendu avec une amie interprète d'origine ukrainienne, responsable de l'organisation d'un voyage pour un petit groupe dont je faisais partie. Ces contacts nous permirent notamment d'avoir une discussion avec certains de nos collègues parlementaires au Kremlin.

Depuis cette entrevue, j'y suis retourné sans que cela fasse l'objet d'une rubrique. Il est donc très probable que de telles visites, et c'est heureux, ne faisaient pas systématiquement l'objet de surveillance.

Le contenu de cette fiche démontre qu'elle est le fait d'amateurs, agissant sans qu'existent de consignes sur la définition d'une activité suspecte. Elle montre aussi une peur diffuse à l'égard de tout ce qui est organisé en mouvement, même si ledit mouvement ne peut être accusé d'agissements répréhensibles.

Fort heureusement, ces fiches vont être

détruites et de nouvelles directives vont être données au niveau fédéral (on souhaite que les cantons en fassent de même).

On ne surveillera dorénavant plus les citoyens ou les citoyennes

1. qui agiront dans le cadre de l'exercice de leurs droits politiques;

2. qui participeront à des manifestations autorisées;

3. qui feront des voyages à l'étranger à moins que ceux-ci ne puissent porter préjudice aux intérêts du pays.

Cette nouvelle politique de sécurité, qui semble reposer sur une notion plus réaliste de la confiance élémentaire, n'émane pas d'un nouveau gouvernement populaire mis en place par miracle dans une république bananière, ni du porte-parole d'un Front de salut national devant garantir le passage d'une dictature à la démocratie. Il s'agit des déclarations du président de la Confédération suisse, M. Arnold Koller, qui se trouve à la tête d'une démocratie qui s'apprête, il est vrai, à fêter ses 700 ans. Où est l'utopie?

Victor Ruffy

Soulagement

(pi) Ouf... j'y suis! Quel soulagement que de recevoir du Ministère public une réponse positive. J'ai rencontré l'autre jour un ami dépité: le fichier fédéral ignorait jusqu'à son existence... Ne pas être au fichier, c'est un peu comme si on refusait de vous remettre un certificat au terme de vos études; c'est la non-reconnaissance d'un parcours politique. Combien de ces réponses finiront-elles encadrées au-dessus du bureau ou glissées dans un curriculum vitae, comme attestation d'un passé sans compromissions? Ah! que les membres du comité du Front de salut national roumain doivent regretter de ne pas avoir de fiche à exhiber, comme preuve de la vérité de leur action.

Mais pour ce qui est d'encadrer la lettre du Ministère public, j'attendrai de recevoir une traduction. Parce que ma réponse était rédigée en allemand. Parfaitement. Voilà qui ajoute à sa valeur: reconnu comme «ennemi» de l'Etat, mais pas comme membre d'une minorité linguistique. Le combat continue!

FICHIERS

Le registre fédéral

(cfp) A-t-on attaché assez d'attention, il y a quatre ans, à la publication, par l'Office fédéral de la justice (Service de la protection des données), du *Registre des fichiers de données personnelles* établis par la Confédération? Probablement pas, car il y avait suffisamment de personnes informées, de par leurs fonctions, qui auraient pu y déceler l'absence du fameux fichier de la police fédérale. Au surplus, les fichiers annoncés mériteraient aussi une étude attentive sous différents aspects.

Prenons quelques titres, par exemple pour s'interroger sur la symbolique qu'ils dénotent: *MEDUSE* (identification de toutes les personnes ayant passé un examen de médecine), *MEDASYL* (registre de tous les réfugiés et demandeurs d'asile ayant subi un contrôle médical à la frontière), *PISETH* (système d'information personnel de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich), *AUPER* (registre de base pour la recherche des dossiers personnels enregistrés et archivés à l'Office fédéral de police: environ 1'200'000 personnes enregistrées), *EPA* (ne pas confondre avec une chaîne commerciale: personnel de l'armée), *STOLIS* (système d'information en ligne sur les droits de timbres). Mais attachons-nous à d'autres éléments, tout en nous rappelant qu'il s'agit de l'état au 1^{er} janvier 1986 et qu'à notre connaissance, il n'y a pas eu de mise à jour publiée depuis.

13 millions de rentiers

Les gros dossiers, pour ceux où le nombre approximatif de personnes mentionnées est indiqué: tout d'abord le *Registre central des étrangers (RCE)* avec 2'600'000 noms et le *Registre d'enregistrement des personnes* de l'Office fédéral des étrangers avec six millions de noms. Le fichier des radiophotographies du Groupement de l'état-major général comprend 2'700'000 fiches mais le record absolu est détenu par le *Registre des assurés AVS/AI* avec plus de 13 millions de noms.

En passant, relevons une différence entre l'annonce des dossiers de parlementaires du service du Parlement (252 noms) et celui du Département des fi-

nances (246), pour le paiement des indemnités. En fait, sans avoir cherché plus loin, nous avons admis qu'il s'agit, dans le premier cas, de quelques parlementaires en voie de quitter les Chambres fédérales et pour lesquels la fiche n'a pas encore pu être portée aux Archives.

Les fiches de police intéressent certains. Il y en a dans presque tous les départements, car comment qualifier les *listes noires* de la Direction des douanes ou de la division des chèques postaux aux PTT? Mais ce sont probablement les fiches de l'Office de la police et celles du Ministère public de la Confédération qui intriguent. Pour le premier office, en plus d'*AUPER* déjà mentionné, il y a un fichier des *retrais de permis* dans le cadre de la législation sur la circulation routière: 540'000 noms et *RIPOL*, répertoire suisse informatisé des signalements de personnes à disposition des offices de douane et des autorités cantonales de police, dont on sait l'absence de base légale.

Le Suisse le plus fiché

Le Ministère public a huit fichiers, dont celui de son personnel. Les sept autres sont le *B.7.12* concernant les décisions sur les publications et objets obscènes. Le dossier sur les *instructions pénales* du ressort de la Confédération, *AFIS/PRINTAK* système d'identification automatique des empreintes digitales, *ZAN*, registre central du Bureau central de police, *EMINENCE THENAR*, fichier d'empreintes de paumes de la main, un fichier de photographies avec plus de 361'000 photos pour faciliter l'identification des personnes et 600'000 fiches du *Casier judiciaire*.

La Suisse n'est pas un Etat policier, mais il est très policé. On sait qui est chez nous! Les 580 fichiers annoncés, plus ceux des autres autorités et des entreprises commerciales, devraient permettre de suggérer l'organisation d'une recherche de la personne la plus fichée du pays pour son inscription au livre des records... en attendant l'élaboration de dispositions impératives sur la protection des données personnelles et un contrôle sérieux du respect des dispositions adoptées. ■

Manque d'antennes

(ag) Hans Flückiger, directeur sup- pléant de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, présente dans *La Vie économique* de décembre 89 les défis de la bataille pour le sol.

Pour illustrer les tensions que suscite l'affectation d'un sol rare, il cite en vrac la pénurie de terrains à bâtir dont se plaignent les entrepreneurs, la difficulté de stocker des déchets spéciaux ou d'exploiter des gravières, le manque de terrains de golf que déplorent les milieux du tourisme. Et dans cette énumération, on trouve aussi l'exemple suivant: «*Les milieux de la protection de la nature et du paysage ne veulent rien savoir des antennes orientables des PTT.*»

En fait, les opposants ne sont pas seulement les défenseurs patentés du paysage, mais une grande partie de la population locale.

Cet exemple des difficultés de l'aménageur est assez gros sous cette plume. En s'approchant successivement de deux communes, Neyruz-sur-Moudon et Boulens, et en faisant miroiter des rétributions pour la location du terrain modestes en soi, mais considérables en proportion des budgets communaux qui sont de l'ordre des 200'000 francs, les PTT ont tenté de forcer le passage avant la mise à l'enquête d'un plan sectoriel, ce par quoi ils auraient dû selon les règles commencer.

Il est assez significatif qu'un des plus hauts responsables fédéraux semble ignorer que la Confédération par une de ses régies «n'ait pas fait ce qu'elle dit» tout en demandant aux autres de «faire ce qu'elle dit».

Tromperie par omission

Et même si M. Hans Flückiger connaissait bien ce dossier, comment aurait-il pu établir les faits, quand le Conseil fédéral lui-même, dans une réponse à une question Victor Ruffy, gomme ce manquement. Ah! si l'ancien juge fédéral Haefliger analysait chaque déclaration du Conseil fédéral avec la sévérité qui lui fait se demander si le Parlement n'a pas été trompé par une omission, il trouverait un abondant matériel. Le cas le plus courant est celui où un service interpellé rédige lui-même la réponse

qu'avalise l'autorité supérieure. Tel fut le cas.

Les résistances locales que l'on juge égoïstes sont aussi une contestation du pouvoir des grandes institutions toujours tentées d'en prendre à leur aise. Et dans le cas particulier, il faut saluer le bon relais assuré aux oppositions par le Conseil d'Etat vaudois qui a donné un préavis négatif sur ce projet.

Pas d'intermédiaire coûteux !

On rappellera que pour permettre une meilleure réception de Radio suisse internationale dans le monde entier, à partir de la Suisse seule, les PTT envisagent d'implanter, en plus de l'émetteur de Sottens et de celui à antenne orientable de Chapelle, quatre autres émetteurs, balayant l'ensemble du Jorat, avec une puissance cumulée encore jamais expérimentée et répartis dans un rayon de 10 kilomètres, touchant 30 communes, dans des sites en vue, avec des antennes doubles de 105 mètres, plus les installations au sol.

Précisons que les PTT en quête d'emplacements ont d'ores et déjà accepté le refus des autorités bernoises. Est-ce parce qu'elles sont plus près du pouvoir? Et ajoutons que les Vaudois par les installations existantes fournissent une importante contribution. L'auteur de ce papier est dans le rayonnement de ces

antennes; il peut entendre la radio romande en décrochant son téléphone; il ne s'agit donc pas d'un commentaire pro domo!

Les PTT pour couvrir le monde utilisent aujourd'hui trois relais, celui de Pékin qui permet une meilleure réception aux Philippines, en Indonésie, au Japon; celui de Brasilia qui couvre aussi l'Amérique centrale et une partie de l'Amérique latine; celui du Gabon pour l'Afrique et le Sud de l'Amérique. Les émetteurs reçoivent directement les émissions de Berne, par satellite.

Pourquoi ne pas persévérer dans cette voie?

Première réponse: il faut à tout prix garantir l'indépendance de la «voix suisse». Mais les gouvernements, y compris celui de la Chine, ont d'autres soucis que de surveiller les nouvelles suisses, essentiellement en français et en allemand. Les ambassades peuvent d'ailleurs surveiller la fidélité de la retransmission. Et en cas de conflit mondial grave? Il y aura d'autres facteurs de perturbation des ondes!

Reste l'argument financier. Les relais se paient. Tant mieux! Pourquoi regretterions-nous l'argent que nous donnons au Gabon? Et il ne s'agit pas en l'occurrence d'exporter nos déchets, mais d'utiliser des relais locaux existants.

Cette prétention de couvrir le monde entier depuis son propre territoire, sans dépendance, sans dépenser des francs suisses à l'extérieur, même en faveur de pays pauvres, est révélateur d'une difficulté de penser autrement. ■

VENT CONTRAIRE

Aigreur bancaires

(jd) Leurs bénéficiaires sont toujours aussi confortables et elles sont en passe d'être soulagées d'une charge fiscale de près de 400 millions de francs — au profit de leurs clients. Pourtant les banques sont de mauvaise humeur parce que mal aimées, plus même, en butte à l'hostilité: la Commission des cartels leur cherche noise en exigeant d'elles de renoncer à des accords pourtant bien intéressants; la hausse du taux hypothécaire et quelques affaires de blanchissage suscitent la critique sur plusieurs fronts. Le blocage rapide des comptes présumés de Ceausescu, décidé par l'Office fédéral

de la police, comme pour les fonds de Marcos à l'époque, constitue un abus de pouvoir, de surcroît inutile puisque les banques ont l'obligation légale d'une attention accrue lors d'un changement de régime; la précipitation fédérale, dans de telles circonstances, ne peut que contribuer à l'insécurité du droit et à ébranler la confiance internationale dans la place financière helvétique. Et pour faire bonne mesure, le conseiller fédéral Otto Stich politise cette question de la place financière en préconisant un redimensionnement du secteur bancaire sur-développé par rapport à la capacité éco-

Capital-risque pépère

(jd) 5 à 10 millions de francs par an. C'est la somme que Ciba-Geigy met à disposition d'un fonds de capital-risque destiné à soutenir des projets dans le tiers monde dont la rentabilité immédiate n'est pas assurée. Un fonds à usage interne: peuvent y avoir recours les divers départements de la multinationale pour développer des projets qui exigent des investissements préalables importants, un accompagnement ou une préparation coûteuse et qui présentent un intérêt social évident. Exemples: le développement d'un moyen de lutte biologique contre les criquets, une campagne d'information sur l'épilepsie et son traitement avec un médicament de Ciba-Geigy, l'encouragement des exportations de textiles de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe et les Etats-Unis, l'amélioration du programme de lutte contre la lèpre. Il ne s'agit pas d'une action caritative; à terme les projets soutenus doivent être rentables. Le fonds est là pour faciliter le démarrage et prendre en charge un échec éventuel.

L'initiative est intéressante. L'idée est

nomique du pays. N'en jetez plus! Si, le Conseil fédéral tient dur comme fer à soumettre les taux d'intérêt à la surveillance des prix. Fort vent contraire donc pour les banques, confrontées à l'interventionnisme effréné du pouvoir fédéral et à l'incompréhension de l'opinion publique, alors qu'elles n'aspirent qu'à servir au mieux les mécanismes naturels de l'économie de marché. Si l'on peut se permettre un conseil désintéressé: l'image des banques aurait beaucoup à gagner si ces dernières renonçaient à jouer systématiquement les vierges violentées et admettaient franchement les erreurs commises, notamment leurs insuffisantes précautions lors du dépôt de sommes importantes et leur comportement cartellaire si peu conforme à l'esprit de concurrence qu'elles préconisent par ailleurs. A l'heure de l'Espace économique européen, il serait temps que les banques suisses acceptent la critique et surtout pratiquent l'autocritique plutôt que de construire des boucs émissaires. ■

née au sein du groupe tiers monde de Ciba-Geigy et reflète le souci d'adapter la politique de l'entreprise aux problèmes particuliers des pays et des populations les plus défavorisés. Mais l'action reste marginale: 5 à 10 millions sur un bénéfice net de 1,5 milliard, c'est prendre un risque insignifiant. Et qualitativement, elle est loin de contrebalancer la politique générale de l'entreprise qui a peine à intégrer les intérêts vitaux et à long terme du tiers monde à ses perspectives de profit. On citera pour mémoire l'assortiment des médicaments suisses exportés qui trop souvent sont inadéquats (DP 979) et la mainmise de l'industrie chimique sur la biotechnologie qui conduit au monopole sur les semences et les produits de traitement et peut-être, à terme, au transfert de certaines productions traditionnelles du tiers monde vers les pays du Nord (DP 972). ■

BANQUES

Images

(ag) Les banques suisses ont déploré la détérioration de leur image par grossissement de leur réputation de receleuses: de Marcos à Noriega, et peut-être Ceausescu.

On leur donne volontiers acte que ces dépôts constituent une fraction très faible de leur chiffre d'affaires, et qu'elles ne vivent pas de cela.

Mais pourquoi, alors, une résistance aussi acharnée lorsque l'entraide judiciaire est accordée. Il ne s'agit plus d'une défense légitime pour que ne s'instaure pas un arbitraire, soumettant des clients quels qu'ils soient à l'insécurité des changements de régime. Mais, cette protection et ce respect du droit, l'Office fédéral de la police et le Tribunal fédéral y veillent. Dans le «gel» des avoirs Marcos, le Tribunal fédéral, tout en légitimant la mesure, s'est montré strict.

Alors la mauvaise image des banques commence quand l'utilisation de la procédure devient manœuvre retardataire.

Exemple. Le Crédit suisse fait recours

Libération a rappelé l'existence d'une minorité sorabe en RDA. Il s'agit de slaves qui subsistent depuis des centaines d'années en Lusace. Leur langue est protégée par l'article 40 de la Constitution.

EN BREF

A l'avenir, les syndiqués zurichois pourront déduire leur cotisation syndicale lors de l'établissement de leur déclaration de revenu, par analogie avec les déductions pour contribution aux organisations professionnelles accordées aux employeurs. C'est le tribunal administratif de ce canton qui en a décidé ainsi.

«L'armée, c'est comme l'amour ou la peine de mort: on y croit ou on y croit pas!» Cette considération se trouve en tête d'un éditorial d'Alain Fabarez consacré à l'achat des F-18 dans *L'Agefi*.

contre l'entraide judiciaire auprès du procureur public du canton. Ce dernier rejette le recours en s'appuyant sur la décision du Tribunal fédéral provoquée entre autres, une année plus tôt, par le Crédit suisse lui-même. Mais le Crédit suisse recourt à nouveau auprès du Tribunal fédéral, contre la décision du procureur zurichois s'appuyant sur la décision du Tribunal fédéral.

Et nous n'en sommes qu'à la phase de la remise des documents aux autorités judiciaires suisses, la transmission aux autorités philippines et la restitution des biens sont d'autres phases, elles aussi susceptibles de recours.

Certes cet acharnement procédurier est lié aussi à la complexité des dossiers, puisque le camouflage implique des sociétés-écrans, des prête-noms, des fondations, etc.

Mais c'est précisément cela qui est en jeu. Le marché gris (celui de la fraude, voire du blanchissage) utilise ces procédés-là.

Et les banques suisses tiennent à faire savoir que la place financière suisse reste pour leurs autres clients très sûre. Avant de se plaindre de la mauvaise image, ils devraient nous dire à qui ils veulent dédicacer le portrait.

Le mythe vaudois

(ag) Une initiative constitutionnelle vaudoise qui tend à la protection de la Venogé a largement abouti, il y a un an. Le Conseil d'Etat lui oppose un contre-projet constitutionnel, assurant la protection de toutes les rives, lacs et cours d'eau. Il complète par une loi se rapportant aux seuls cours d'eau. Et pour ne pas donner le sentiment de noyer le poisson dans la Venogé, il précise, dans une disposition transitoire, qu'un plan concernant le bassin Venogé-Veyron sera adopté dans un délai de deux ans, dès l'entrée en vigueur de la loi.

Les initiants, avant même la discussion parlementaire, annoncent qu'ils ne retireront pas leur initiative. Comment va-t-on s'y retrouver?

De plus en plus les initiants choisissent l'initiative constitutionnelle, y compris le parti radical qui y a aussi recouru par électoralisme. Cette pratique, largement utilisée par Franz Weber notamment, ne nous semble pas la bonne. Elle tend à faire oublier que les cantons disposent d'une compétence législative primaire, ce que l'on aime rappeler au Château St-Maire. Elle crée une confusion avec la systématique fédérale qui veut que la Confédération ne légifère pas sans base constitutionnelle et compétence expressément déléguée.

En opposant un contre-projet constitutionnel à l'initiative, le Conseil d'Etat renforce la confusion avec le régime fédéral, même si l'on peut comprendre qu'il ne voulait pas arriver les mains vides sur un sujet aussi sentimental. De surcroît, on retrouve les difficultés du vote. On ne peut voter oui qu'à un seul des deux textes, avec avantage au double «non». Alors que le droit fédéral vient de corriger cette procédure discutable, on la voit ressurgir au niveau cantonal.

Il est vrai qu'il n'y a pas qu'un seul site qui soit constitutionnellement digne d'intérêt et c'est à juste titre que le Conseil d'Etat pose la question aux initiants: pourquoi dissocier le Veyron et la Venogé? Mais les citoyens aiment les choix précis. L'expérience en a été faite avec l'initiative «Sauvez Lavaux». A l'époque, un texte très général fut opposé à l'initiative jugée trop localisée et focalisée. Le peuple choisit sans équivoque de répondre concrètement. La-

vaux, il connaissait. Les sites qui... que... il ne pouvait pas identifier ces abstractions.

Certes, cette fois, l'article constitutionnel est accompagné d'une loi et d'une disposition transitoire contraignante. Mais on risque, malgré tout, un vote de même nature. La Venogé, avec l'accent de Gilles, sera préférée, parce qu'elle est nommée, à l'article 6^{er} qui ne parle que de «lacs et cours d'eau importants». De surcroît la généralisation de la protection risque d'effrayer les communes toutes soumises dans cette perspective, à des plans cantonaux futurs.

Que signifie concrètement la protection de la Venogé? L'épuration de ses eaux va être accélérée, c'est un fait vérifiable. En revanche, l'aménagement de ses rives laisse apparaître une divergence de taille: leur vocation industrielle. Les zones prévues sur le cours inférieur sont considérables et touchent de nombreuses communes: La Sarraz, Daillens,

GRAND CONSEIL GENEVOIS

Le bio, c'est zéro

(fb) Une fois n'est pas coutume, c'est un débat agricole qui a enflammé le Grand Conseil genevois la semaine dernière. L'occasion: la réponse du Conseil d'Etat à une motion écologiste sur l'agriculture biologique.

Selon une dialectique répandue (énergie nucléaire et énergies nouvelles, par exemple), le rapport, qui prétend ne pas vouloir opposer l'agriculture traditionnelle à l'agriculture «dite» biologique, tombe pratiquement dans le dénigrement de cette dernière, rappel des fléaux à l'origine de famines fréquentes à l'ap-pui.

La vive déception de quelques députés devant un rapport insipide et, à vrai dire, dépassé, n'a cependant fait qu'attiser l'antiécologisme primaire de certains députés de droite, tout particulièrement dans l'importante cohorte des agriculteurs et autres vigneronns du Grand Conseil. Quand on connaît la part des subventions dans l'agriculture suisse, ils auraient au moins pu avoir la décence de

Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Vufflens-la-Ville, Aclens, Bussigny, Echandens, Ecublens, Denges et même Saint-Sulpice!

L'importance de ces affectations est liée à la perspective, mythique, du canal du Rhône au Rhin.

La vraie question est: faut-il croire encore au canal? Si non, les zones industrielles ne devraient-elles pas être repensées?

Le Rhône ne sera pas rendu navigable jusqu'au bout du lac. Les Genevois des deux bords (image de circonstance) l'affirment. Que signifie alors l'obstination vaudoise à rêver d'industries sur le tracé du canal? Le mythe a eu son rôle; il a exprimé un rêve de la communauté vaudoise; il était un grand dessein. Mais sa force de ralliement s'épuise. Mieux vaudrait couper net, ce qui traduirait de l'énergie, que de laisser s'effiloche ce beau rêve par couardise de poser la question de fond.

On souhaite que le Grand Conseil ait sur le sujet un débat courageux.

Après cette clarification seulement, on saura quel est le sens du vote. ■

ne pas ironiser sur l'appel à l'Etat pour encourager l'agriculture biologique.

Fortuitement, la *Neue Zürcher Zeitung* du lendemain (26.1.90) publiait un important article dont il ressort que la Suisse, longtemps pionnière en matière d'agriculture biologique, reste aujourd'hui à l'écart d'un mouvement très sensible dans d'autres pays d'Europe faute d'un investissement adéquat dans la recherche, la formation et le contrôle. Contrairement à la Suisse, plusieurs pays de la Communauté ont pris des dispositions pour définir, protéger et encourager la production biologique. Une directive communautaire est en préparation. L'auteur de cet article, responsable du service d'information et de conseil de l'Institut de recherche en agriculture biologique d'Oberwil (BL), estime que d'ici la fin du siècle au moins 5% des exploitations seront reconverties; mais un effort important doit être accompli pour constituer l'infrastructure de formation, de conseil et de traduction des résultats de la recherche dans la production.

Précisément le type de démarche que souhaitait la motion enterrée par le Conseil d'Etat avec l'assentiment de la majorité du Grand Conseil. ■